



COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2009

Nombre de membres

composant le Conseil : 35
En exercice : 35

L'an deux mil neuf, le 23 septembre à 19 heures, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués le 15 septembre 2009 conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Catherine MARGATE, Maire.

Etaients Présents :

M. Serge CORMIER - Mme Françoise GUILLOIS - Mme Catherine PICARD - M. Dominique CARDOT - Mme Dominique CORDESSE - M. Gilbert NEXON - Mme Jacqueline BELHOMME M. Antonio OLIVEIRA - Mme Fatiha ALAUDAT - Mme Jacqueline CAPUS - Mme Michelle BÉTOUS - M. Joël ALLAIN - M. Pierre AVRIL - M. Didier GOUTNER - Mme Marielle TOPELET - Mme Mireille MOGUEROU - Mme Kattalin GABRIEL - M. Claude LHOMME - M. Gilbert MÉTAIS - Melle Djamila AIT YAHIA - M. Thierry NOTREDAME - Mme Patricia CHALUMEAU - M. Gilles CLAVEL - Mme Sabrina GUÉRARD - Mme Vanessa GHIATI - M. Pierre François KOEHLIN - M. Pierre VIALLE - M. Thibault DELAHAYE - Mme Yvette ANZEAU - M. Gérard CHARVERON - M. Thierry GUILMART

Avaient donné mandat :

M. Jean SEIGNOLLES à M. Thibault DELAHAYE
Mme Sophie BACELON à Mme Kattalin GABRIEL

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L 2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Ayant obtenu la majorité des suffrages, **Madame Michelle BETOUS** a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

MADAME LE MAIRE INFORME LE CONSEIL DES EVENEMENTS FAMILIAUX SURVENUS :

Elle se félicite de la naissance de :

- **Lucio**, le 13 juillet, fils de Monsieur Sandro Carafa, Directeur adjoint à la Direction des services techniques,
- **Télia**, le 3 août, fille de Madame Véronique Labrousse, employée à la crèche La Tour,
- **Maël**, le 14 août, fils de Madame Aude Larregain, responsable du secteur Loisirs Vacances Retraités au Centre Communal d'Action Sociale,
- **Ismaël**, le 1^{er} septembre, fils de Madame Nathalie Mbo Makwani, employée au Centre Municipal de Santé,
- **Maylie**, le 5 août, petite-fille de Madame Annie Millot, responsable du service de l'enseignement.

Au nom du Conseil municipal, Madame le Maire adresse ses vœux de bonheur aux enfants et toutes ses félicitations aux parents et aux grands-parents.

Elle se félicite du mariage de :

- **Mademoiselle Inès Chouaïeb**, le samedi 4 juillet 2009, employée au service culturel, avec **Monsieur Florian Sanchis**, employé au service Mission/Prévention.

Au nom du Conseil municipal, Madame le Maire adresse toutes ses félicitations aux jeunes mariés, qui forment d'ailleurs un très beau couple.

Par ailleurs, Madame le Maire fait part au Conseil municipal d'un événement beaucoup plus triste, celui du suicide d'une jeune femme survenu dans l'après-midi, rue Albert Samain. La jeune femme, qui se savait gravement malade, s'est jetée par la fenêtre, laissant toute seule une petite fille de 11 ans. La police a informé Madame le Maire que les gestes de solidarité de la part des voisins ont été très nombreux. Il s'agissait d'une personne assez connue dans son quartier puisqu'elle faisait partie du FCPE en tant que parent d'élève. Madame Guillois et Mme Alaudat se sont très vite rendues sur place.

APPROBATION DU COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU 24 JUIN 2009

- Les Conseillers Municipaux adoptent à l'unanimité le compte rendu analytique du Conseil municipal du 24 juin 2009.

AFFAIRES EXAMINEES PAR LES COMMISSIONS CONCERNÉES ET QUE L'ASSEMBLÉE ADOPTE SANS DÉBAT

Les décisions ci-dessous ont été adoptées par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE :

La convention avec le théâtre 71 – Scène nationale pour la gestion de la Fabrique des arts, sise 21 ter boulevard de Stalingrad est adoptée.

AFFAIRES SOCIALES :

Les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement de la Prestation de Service Unique à conclure avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales sont approuvés. Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2010 pour une durée de trois ans.

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE :

Madame le Maire est autorisée à signer le marché pour la fourniture d'un mammographe numérique pour un montant de 232 441,47 € HT ainsi que pour sa maintenance associée pour un montant de 25 919,73 HT annuel et ce, pour une durée de trois ans à l'expiration du délai de garantie.

INTERCOMMUNALITE - SUD DE SEINE :

Madame le Maire et Monsieur Joël Allain sont désignés comme représentants du Conseil Municipal à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charge (CLET), créée par la communauté d'agglomération Sud-de-Seine en 2005.

PERSONNEL :

Les transformations de postes ci-dessous, à compter du 1^{er} octobre 2009, sont autorisées. Les incidences budgétaires seront affectées sur les comptes budgétaires 641/645.

- dans la filière technique,

Un poste d'ingénieur en 1 poste d'ingénieur principal, 1 poste de technicien supérieur principal en un poste de technicien supérieur chef, 1 poste de contrôleur en 1 poste de contrôleur principal, 1 poste de contrôleur en 1 poste de contrôleur chef, 3 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe en 3 postes d'adjoint technique principal de 2^e classe et 1 poste d'agent de maîtrise principal en 1 poste de contrôleur.

La dépense correspondante s'élève à 614 € mensuels bruts (charges comprises).

- Dans la filière administrative,

Un poste de chef de standard téléphonique en 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe, 1 poste d'adjoint administratif de 2^e classe en 1

poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, 2 postes de rédacteur en 2 postes de rédacteur principal, de 2 postes de rédacteur principal en 2 postes de rédacteur chef. La dépense correspondante s'élève à 148 euros mensuels bruts (charges comprises).

- Dans la filière animation,

- 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe en 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe, 1 poste d'animateur en 1 poste d'animateur principal, 1 poste d'animateur principal en 1 poste d'animateur chef, 1 poste d'adjoint d'animation de 2^e classe en 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe.

La dépense correspondante s'élève à 121 euros mensuels bruts (charges comprises).

- Dans la filière médico-sociale, 1 poste d'éducateur de jeunes enfants en 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants, 1 poste de rééducateur de classe normale en 1 poste de rééducateur de classe supérieure, 2 postes d'éducateur de jeunes enfants en 2 postes d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe.

La dépense correspondante s'élève à 283 euros mensuels bruts (charges comprises).

- Dans la filière culturelle, 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe en 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe, 2 postes d'adjoint du patrimoine de 2^e classe en 2 postes d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe.

La dépense correspondante s'élève à 155 euros mensuels bruts (charges comprises).

- Au laboratoire du centre de santé Maurice Ténine, la vacation de la consultation de biologie (8 heures hebdomadaires) est supprimée. Il est, cependant, créé, à compter du 1^{er} octobre prochain, un poste de biologiste à temps non complet de 17h30 hebdomadaires. La dépense s'élève à 2 657 euros mensuels bruts (charges comprises).

Suppression de régie :

Compte tenu que la régie de recettes destinée à l'encaissement des participations familiales aux études dirigées n'a plus lieu d'être, le Conseil Municipal en autorise sa suppression, avec effet du 1^{er} octobre 2009.

SERVICE MUNICIPAL DE L'ENFANCE :

La convention entre la Caisse des Ecoles et la ville de Malakoff pour le recouvrement des participations familiales des centres de loisirs et des études dirigées est approuvée et Madame le Maire est autorisée à la signer. Il s'agit d'une actualisation ayant pour objet de fixer les modalités d'encaissement par la régie de la caisse des écoles, des recettes provenant des factures émises par les centres de loisirs de la ville de Malakoff.

VOIRIE - ENVIRONNEMENT :

Le Conseil Municipal autorise l'adhésion de la ville à l'association "Plante et Cité. Le but est de mutualiser les connaissances et d'acquérir de nouvelles références scientifiques et techniques dans le domaine des espaces verts.

AFFAIRES SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL POUR EXAMEN, DISCUSSION ET DELIBERATION

BATIMENTS COMMUNAUX :

- Travaux de la dalle Védrières : signature d'un protocole transactionnel avec l'entreprise Dutheil.

- Conclusion d'un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre.

Rapporteur : M. Cormier.

M. Cormier propose de traiter les documents n° 18 et 23 à la suite car avec ces délibérations, il s'agit de mettre un terme définitif, notamment sur les aspects financiers, au projet d'aménagement de la dalle Védrières et du club-house inauguré le 7 juin 2008.

A la suite d'une procédure d'appel d'offres lancée par la SAIEM Joliot Curie en tant que maître d'ouvrage délégué de la Ville de Malakoff, l'entreprise Dutheil a été désignée comme titulaire d'un marché public de travaux pour la construction du club-house de la dalle Védrières à Malakoff.

L'ordre de service (OS) de démarrage des travaux a été délivré le 21 avril 2006 et prévoyait un délai de réalisation de 4 mois.

Toutefois, pendant tout le dernier semestre 2006, le chantier n'a pas avancé suite à de nombreuses difficultés avec l'entreprise et ses sous-traitants.

Les travaux n'ont redémarré qu'en mai 2007. A ce moment-là, des travaux supplémentaires se sont révélés indispensables (étanchéité et clôtures) et ont été réalisés par l'entreprise suite à l'émission par le maître d'ouvrage délégué de deux OS d'un montant total de 53 242,99 € TTC.

En raison des difficultés rencontrées et de relations complexes entre les différents intervenants de l'opération, la SAIEM Joliot Curie, Maître d'ouvrage délégué, a omis de faire régulariser en temps voulu ces OS par le Conseil Municipal de la Ville en concluant des avenants au marché initial.

Pour régulariser cette situation anormale, il est proposé, en accord avec la Trésorerie principale, de conclure une transaction financière qui permettra à l'entreprise Dutheil de recouvrer la somme due pour le travail qu'elle a effectué.

De plus, il est proposé que cette transaction réduise les pénalités de retard à la somme de 30 000 €, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un chantier au déroulement complexe et que l'entreprise l'a poursuivi jusqu'à son achèvement en exécutant finalement correctement les prestations demandées.

A l'unanimité, le Conseil municipal

- autorise Madame le Maire à signer le protocole transactionnel prévoyant le versement à la société Dutheil de la somme de 53 242,99 € TTC à titre d'indemnités et la fixation des pénalités de retard dues par l'entreprise à 30 000 €.

Cette société, titulaire d'un marché public de travaux pour la construction du club-house de la dalle Védrières, n'avait pu faire valoir la facture des travaux supplémentaires qu'elle avait pourtant réalisés.

M. Cormier ajoute qu'à de nombreuses reprises la situation était telle que le chantier aurait pu s'arrêter là. Il a fallu de nombreuses heures de discussion aux services – que M. Cormier tient d'ailleurs à remercier – pour en arriver à la situation connue et faire en sorte que cette structure sportive apporte à ses utilisateurs entière satisfaction.

Mme le Maire rappelle que ce dossier, abordé lors d'un précédent Conseil Municipal, a été long à traiter, complexe, et se compliquait du fait qu'une seule entreprise était en mesure de réaliser les travaux. De très nombreuses réunions ont eu lieu avec l'entreprise, dont une fois avec Mme le Maire, pour l'inciter à tenir ses engagements. Ce qui est proposé ce jour permettra ainsi d'achever ce projet d'aménagement de la dalle Védrières, pour laquelle il faut reconnaître que les travaux ont finalement été bien faits et que les sportifs en sont très satisfaits.

Pour les travaux, un marché a été conclu le 14 décembre 2004 avec le cabinet d'architecture Groupe A, représenté par M. Blin, pour la maîtrise d'œuvre. Ce cabinet ayant évalué le coût des travaux à 330 000 € HT, sa rémunération provisoire calculée au taux de 13 % s'élevait à 42 900 € HT.

Suite à la remise de l'avant-projet définitif estimant les travaux à 446 250 € HT, un avenant n°1 au marché daté du 3 novembre 2005 a fixé le forfait définitif de rémunération de l'architecte à 51 174,50 € HT.

L'allongement considérable des délais d'exécution des travaux a logiquement entraîné pour le maître d'œuvre la réalisation de prestations supplémentaires non prévues au marché. Ainsi, par exemple, il a dû organiser 45 réunions de chantier au lieu des 16 prévues initialement. Les prestations supplémentaires de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 15 000 € HT, soit 35 % du marché initial.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder à la signature d'un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le cabinet Groupe A pour un montant de 15 000 € HT. Le montant du marché est porté à 66 174,50 € HT.

- Salle du Conseil Municipal : demande de subventions pour les travaux d'amélioration.

Rapporteur : Mme Picard

Mme Picard rappelle que l'aération de la salle du Conseil municipal n'est pas particulièrement performante, voire vétuste, ce que les membres du Conseil déplorent à chaque séance.

Il a donc été prévu de changer l'installation du système chauffage-refroidissement et de choisir un matériel également plus économe en énergie. Une pompe à chaleur à très haut rendement permettra, à l'aide de quatre diffuseurs muraux en faux plafond, de ventiler la salle. Le système de ventilation lui-même sera également remplacé par un système à débit variable, ce qui permettra d'en régler l'utilisation suivant la température de la salle et le nombre de participants.

Cette partie-là a été estimée à environ 45 000 €.

Il est également prévu de remplacer le système de désenfumage pour 1 500 €.

Par ailleurs, une étude est en cours pour apporter une visualisation collective des dossiers en séance, par exemple pour les dossiers de voirie et d'urbanisme. Le moyen de modernisation de cette diffusion de l'information n'est pas encore fixé mais il s'agirait vraisemblablement d'un vidéoprojecteur ou d'un écran plasma. Mme Picard, qui s'est rendue la veille avec Mme le Maire et M. Gilles Boehm à l'inauguration des nouveaux

locaux du groupe Aprionis, a pu apprécier à cette occasion les écrans plasma installés dans la salle du Conseil d'administration.

Cette opération est susceptible d'être subventionnée à titre exceptionnel par le Conseil Général des Hauts-de-Seine à hauteur de 23 %.

Par ailleurs, Madame la Députée Marie-Hélène Amiable propose de mettre à disposition de la Ville de Malakoff la somme de 17 000 € TTC correspondant à une partie de sa dotation parlementaire.

A l'unanimité, le Conseil municipal

- Décide la réalisation des travaux d'amélioration de la salle du Conseil municipal pour un montant estimatif de 80 000 € HT.

- autorise Madame le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine et du Ministère de l'Intérieur (au titre de la réserve parlementaire proposée par Mme la Députée, Marie Hélène Amiable) en vue de l'obtention d'aides financières pour la réalisation de ces travaux.

Mme le Maire informe, s'agissant d'Apri-Ionis, que 600 salariés y travaillent. La société dispose d'un parking de 460 places dont la moitié sont occupées mais il faut savoir qu'en 2010 aura lieu une nouvelle fusion avec Vauban Humanis – une autre caisse de retraite – qui portera le nombre de salariés à 950. Mme le Maire signale ce fait car il s'agit d'une entreprise de protection sociale très intéressante, dont les bureaux – il avait été beaucoup question de l'immeuble lui-même – donnent tout à fait satisfaction aux salariés (locaux lumineux, restaurant d'entreprise de très bonne qualité).

Mme Picard, pour compléter les propos de Mme le Maire, se félicite de cette nouvelle fusion car elle sera profitable aux Malakoffiots et l'espère également pour la Communauté d'agglomération Sud de Seine. Cela est déjà le cas pour les commerçants du quartier ainsi que pour la boulangerie « Le Pain retrouvé » qui fournit le restaurant d'entreprise.

M. Paillon souhaiterait faire une suggestion complémentaire par rapport au projet énoncé dans la délibération. Il est question de l'installation d'un vidéo projecteur, tout en espérant qu'il soit numérique, il se demande s'il ne serait pas possible de profiter de cette occasion pour câbler la salle dans le but de proposer d'éventuelles rediffusions par internet des séances du Conseil municipal ? En effet, beaucoup de communes s'engagent à enregistrer et à diffuser leurs Conseils municipaux. De grands débats ont lieu, notamment lors du vote du budget, et M. Paillon pense qu'il serait intéressant de prévoir au moins le câblage si les travaux sont faits.

Mme le Maire note cette suggestion.

Mme Picard souhaiterait un bilan à ce sujet sur les autres villes, et conçoit très bien en effet l'intérêt de ce projet, lequel permettrait à un plus grand nombre d'habitants de suivre les séances.

Mme le Maire, toutefois, dit ne pas mesurer la démocratie locale aux diffusions sur internet des Conseils municipaux, et cite la façon dont sont traités les membres de l'opposition dans les villes qui ont opté pour cela. Par exemple, à Issy-les-Moulineaux, ceux-ci disposent d'un droit de parole limité à cinq minutes et se font souvent interrompre de façon assez autoritaire. Mais Madame le Maire dit noter la suggestion.

FINANCES

- **Modification des plans de financement d'opérations de réhabilitation de l'Office Public de l'Habitat de Malakoff - demande de garantie des prêts.**

Rapporteur : M. Oliveira.

M. Oliveira informe que c'est avec plaisir qu'il présente cette modification des plans de financement de trois opérations importantes pour le patrimoine de l'Office, dont le démarrage des travaux est imminent. Pour chaque opération, il annonce le montant d'augmentation des charges, le montant d'augmentation des recettes et la variation portant sur les fonds propres.

Par ailleurs, il attire l'attention des membres du Conseil sur le fait que la ligne de la subvention FEDER indique chaque fois « 0 ». Il s'agit de subventions de l'Europe déléguées aux directions départementales de l'Équipement, lesquelles n'instruisent pas encore les dossiers pour la simple raison que les critères d'exigibilité sont en cours de définition. Bien entendu, dès qu'il aura connaissance de ces critères, l'Office montera les dossiers en conséquence.

- Pour le 201 avenue Pierre Brossolette (opération la plus importante) : Montant des travaux : 8 215 707 € - Augmentation des charges : 43 494 €

L'augmentation que M. Oliveira tient à souligner est de 257 633 €, soit une variation par rapport aux fonds propres de 214 141 €.

- Pour le 26 rue Valette : Montant des travaux : 1 027 354 € - Augmentation des charges : 3 050 € - Augmentation des recettes : 36 400 €

D'où une diminution par rapport aux fonds propres de 33 350 €

- Pour le 70 rue Guy Moquet : Montant des travaux : 849 459 € - Augmentation d'une subvention PALULOS : 16 900 €.

D'où une diminution par rapport aux fonds propres de 16 900 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- approuve la modification des plans de financement d'opérations de réhabilitation de l'Office Public de l'Habitat de Malakoff (Immeubles 210 avenue P. Brossolette, 26 rue P. Valette et 70 rue G. Môquet). Le Conseil Municipal avait donné son accord pour la garantie des prêts par la ville, en mai 2008.

***Mme le Maire** rappelle que l'autorisation avait déjà été donnée en mai 2008 mais il s'agit là de modifications de plan de financement.*

INTERCOMMUNALITE - SUD DE SEINE

- **Transfert de la compétence "Emploi et Formation" à la communauté d'agglomération Sud de Seine.**

Rapporteur : Mme Picard

Mme Picard rappelle que le dernier Conseil communautaire de l'agglomération Sud de Seine du mois de juin 2009 a délibéré pour le transfert de la compétence « Emploi et Formation » à Sud de Seine.

Ce transfert, sur lequel les services travaillent depuis pratiquement trois ans, est particulièrement important dans la dynamique installée. Il avait été espéré à l'époque où le projet de Maison de l'emploi pouvait être créé mais cela n'a pas abouti. Toutefois, dès que le ministre reprendra ces dossiers, Mme Picard assure qu'ils seront vigilants sur ce point.

Le Développement économique a été l'un des premiers transferts effectués. Ce service s'est beaucoup développé depuis 2005 et la communauté d'agglomération Sud de Seine est devenue une véritable référence pour les entreprises auprès de laquelle elles prennent désormais contact.

Dans ce contexte, il semblait intéressant que les services emploi des quatre villes ainsi que la mission locale Archimède soient transférés. Trois services de l'emploi (ceux de Clamart, de Fontenay-aux-Roses et l'AMIRE de Malakoff) et un PLIE à Bagneux seront ainsi transférés. La mission locale était, quant à elle, déjà en association avec les villes de Clamart, Bagneux et Malakoff. Fontenay-aux-Roses les rejoindra dès que le transfert sera effectué, ce qui est une très bonne nouvelle.

La dynamique semble en marche, comme le constate Mme Picard lors des réunions, au sein de la mission locale mais aussi des services emploi des quatre villes qui se déclarent très satisfaits de ce transfert.

Pour exemple, Madame Hassaim, directrice du Développement économique à Sud de Seine et qui travaille actuellement sur un forum de l'emploi à Bagneux, a adressé un courriel à Mme Picard le matin même l'informant qu'elle avait reçu un certain nombre de demandes d'emploi, lesquelles pourront ainsi être mises en synergie avec les offres d'emploi des villes. Autre exemple, Madame Chantal Ouvrelle de la mission locale de Malakoff indiquait également qu'elle avait eu un contact avec la direction de l'entreprise Colt au sujet de l'accueil de jeunes en formation, ce qui est très important puisque cela permettrait à ces jeunes de se former dans l'entreprise et de trouver ensuite du travail éventuellement au sein d'entreprises similaires. La synergie des quatre villes est donc mise en place afin de travailler de façon nettement plus efficace dans ce domaine-là.

Par ailleurs, les services emploi, en raison de la crise, reçoivent hélas plus de demandes que d'offres, et des demandes nouvelles. Ainsi, il y a plus d'informaticiens qu'il n'y en a jamais eu sur le territoire. Jusque-là, aucune action réelle n'avait été menée dans les services emploi par rapport à ces publics (catégories 2 et 3 : bac + 2 et bac + 4) ; aussi, cette synergie du transfert, une fois mise en place, pourra-t-elle travailler sur des publics plus spécifiques et faire en sorte que des actions soient menées à ce niveau-là.

Cet été, la région Ile-de-France a mis en place avec les communautés d'agglomération le « Pacte territorial pour l'emploi, la formation et le développement économique ». Un diagnostic est en train de s'achever sur le développement économique des quatre villes ainsi que sur l'emploi et la formation. Il est prévu de demander à la région Ile-de-France de développer un certain nombre d'actions qui se dégagent de ce diagnostic.

L'espace Insertion concerne le public du RSA (lequel remplace désormais le RMI, l'API et s'est étendu aux Travailleurs pauvres) et a été créé par le Conseil général. Des pourparlers ont actuellement lieu avec ce dernier pour étudier la possibilité de créer un espace d'Insertion intercommunal. Celui-ci ne pourra voir le jour avant que le transfert de l'emploi et de la formation ne soit fait. Cet espace Insertion est calculé sur le nombre de RSA déclarés pour chaque ville. Les organismes qui ouvrent les dossiers RSA sont jusqu'ici les Allocations familiales et le CCAS. Il s'agit donc de valoriser le travail qui est fait dans chaque municipalité et que cela soit pris en charge (notamment financièrement) par le Conseil général puisque c'est de sa compétence. Au cours de ces

pour parler, l'accent est donc mis sur le fait que la compétence du Conseil général doit rester au Conseil général, et qu'il n'est pas question de la transférer aux villes ni aux agglomérations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve, à compter du 1^{er} janvier 2010, le transfert des compétences Emploi et Insertion à la communauté d'agglomération Sud de Seine au titre d'une nouvelle compétence facultative et donc le transfert des services de l'Accueil Municipal et Information pour la Recherche d'Emploi (AMIRE) et de la Mission Locale. Le Comité Technique Paritaire a donné un avis favorable le 18 juin dernier.
- approuve la création d'un "espace insertion dans le cadre du Revenu de Solidarité Active", comme nouvelle compétence facultative de la communauté d'agglomération.
- approuve, en conséquence, la modification de statuts de la communauté d'agglomération Sud de Seine.

Mme le Maire revient sur le dernier point abordé par Mme Picard et précise qu'au cours des réunions avec les différents services emploi des villes, les personnels (de l'AMIRE par exemple) ont manifesté leur volonté d'avoir réponse à certaines questions. Il s'agissait d'interrogations liées au changement de leur statut en passant à la Communauté d'Agglomération – les mêmes questions avaient d'ailleurs été posées au moment du transfert des conservatoires. Les personnels ont donc été rassurés et il leur a été démontré tout l'intérêt de leur travail au sein de cette agglomération, l'enrichissement que pourrait leur apporter, notamment au niveau des missions locales, le fait d'élargir leur domaine d'intervention sur des spécialisations, ce qui pourrait profiter à l'ensemble des jeunes du territoire.

Il est également très important de préciser que les personnels resteraient sur place (hormis la direction), dans leurs locaux d'origine, car il est intéressant de garder une proximité afin que les jeunes en recherche d'emploi soient le plus proche possible des professionnels susceptibles de les aider.

Mme le Maire rappelle qu'elle occupe, pour le moment, le poste de Présidente de l'association Archimède (poste qui fonctionne par roulement), qui est l'association support des trois missions locales et informe qu'une réunion du bureau aura lieu en octobre et une autre avant la fin de l'année pour entériner le fait que Fontenay-aux-Roses va entrer dans l'association Archimède. Mme Valia Robin, directrice d'Archimède, travaille sur ces questions et a des contacts, notamment avec la direction du Travail, pour ce qui concerne les quatre villes mais également avec Montrouge et Châtillon, lesquelles seront peut-être amenées à éprouver quelques difficultés. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui amène Mme le Maire à penser qu'il serait beaucoup plus confortable et rationnel que cette Agglomération s'étende à six villes.

Mme Picard, à ce sujet, informe que les élus de gauche de Montrouge et de Châtillon ont demandé à leur Maire de rejoindre Archimède.

Mme Guillois rappelle, au sujet des espaces Insertion, que cela fait plusieurs années que les élus demandent l'établissement d'un espace Insertion sur Malakoff dans un premier temps et sur l'Agglomération ensuite du fait du transfert de l'emploi. Il avait été ainsi envisagé l'éventualité d'installer cet espace Insertion dans les bâtiments qui abritent l'AMIRE. Des discussions ont eu lieu à plusieurs reprises avec le Conseil général, ce qui n'a pas été simple, et Mme Guillois espère que cette question sera effectivement simplifiée du fait du transfert de l'emploi. Elle pense qu'il va de toute

façon falloir continuer à insister sur la responsabilité que doit jouer le Conseil général dans le financement de ces postes.

M. Paillon souhaite poser une question générale et des questions plus spécifiques. Il s'agit du dossier le plus important de cette séance de Conseil Municipal et il mérite donc que l'on s'y arrête plus longuement.

Les objectifs du transfert, tout d'abord, sont assez clairs : la partie du développement économique tout d'abord, à laquelle est maintenant ajoutée la partie emploi, insertion et formation. Ceci est cohérent et permet d'avoir une politique globale. L'Etat et les ministères procèdent d'ailleurs de la même façon : l'emploi rejoint l'économie. M. Paillon se pose néanmoins une question sur l'enjeu de tous ces transferts. Tout d'abord : quel transfert aura lieu après celui-ci ? Il y a eu en effet des transferts progressifs, et sans doute s'agit-il d'un régime plutôt obligatoire pour le développement économique, et des transferts facultatifs : personnes âgées, équipements culturels, protection incendie...

Mme le Maire dit qu'il y en a beaucoup moins que cela.

M. Paillon répond que c'est du moins ce qui est mis dans le dossier, au 3^e paragraphe (accueil des personnes âgées), la protection incendie ayant été transférée lui semble-t-il l'année précédente. Des transferts s'engagent donc et la question qui se pose est que, certes, les moyens sont mutualisés dans le but d'engager une plus forte synergie, mais il y a également un partage des responsabilités. D'une certaine façon, il est un fait que lorsque de nouvelles compétences sont confiées aux communautés d'agglomération, ce qui faisait débat dans les Conseils municipaux se fait désormais à un niveau supérieur. Il y a donc toute une partie des discussions, des débats qui n'auront plus lieu car ils se feront dans les communautés d'agglomération. Ainsi, les communes ne se privent-elles pas finalement de leviers d'action en transférant de plus de plus de compétences ? Que restera-t-il donc demain, hormis l'urbanisme et le logement ? C'est là une question générale qui, selon M. Paillon, a le mérite d'être posée : à force de transférer, quelle sera la mission du Conseil Municipal ?

Question technique : en supposant qu'il n'y ait qu'un seul espace d'Insertion pour toute la communauté d'Agglomération, où sera-t-il localisé ?

Mme Picard, sur cette dernière question, répond qu'en réalité, il y en aura trois. Il a été demandé au Conseil général de garder trois antennes sur l'agglomération. Il faut savoir que quatre étaient souhaitées à l'origine mais la ville de Fontenay-aux-Roses n'ayant pas assez de RMistes, ne peut bénéficier de son propre espace d'Insertion (c'est une question de chiffres). L'espace Insertion de Fontenay-aux-Roses sera donc probablement sur Bagneux, les deux autres à Clamart et à Malakoff. Ce n'est pas qu'une question de financement mais aussi de fonctionnement. Des détails supplémentaires seront apportés à M. Paillon dès que possible.

M. Paillon, par ailleurs, n'a pas compris l'article 4 de la délibération où il est question du « retrait de la Ville de l'adhésion à l'association Archimède ». Quelle en est la raison ?

Mme Picard explique que la subvention est payée tous les ans par la Ville à l'association Archimède. Désormais, ce ne sera plus la Ville mais l'Agglomération qui paiera cette subvention.

M. Paillon juge la phrase ambiguë car il n'est pas question de la subvention proprement dite.

Mme le Maire répond qu'il est possible d'apporter cette précision.

M. Paillon relève, article 3, qu'il serait envisagé une « école de la deuxième chance », un projet intéressant. Serait-il possible d'en savoir un peu plus sur cette question ?

Mme le Maire explique que ces écoles de la deuxième chance ont été lancées il y a quelques années. Il en avait été question pour le département des Hauts-de-Seine, à l'époque où Nicolas Sarkozy était Président du Conseil général. Il en avait d'ailleurs été question à Malakoff en prenant exemple sur celle de Marseille. Le problème est que, pour ces écoles, il y a ensuite des réductions au niveau des ambitions et des financements afférents. Deux villes sont demandeuses pour ces écoles de la deuxième chance : Gennevilliers pour le nord du département et, pour toute la boucle de la Seine, les villes de Villeneuve-la-Garenne, Saint-Ouen, Colombes, Asnières et Bagneux.

Le projet existe, mais sans financement cela apparaît un peu compliqué. Il n'a pas été réactivé car il y avait par ailleurs beaucoup de travail s'agissant du transfert de l'emploi et de la formation, mais il n'en reste pas moins que ce projet serait intéressant pour dispenser des formations qui correspondent à des emplois, dans le cadre d'un bassin d'emploi et non d'une seule ville. Un certain nombre d'éléments sont disponibles à partir du travail qu'a fait la ville de Bagneux mais, pour le moment, ce projet est en veille.

Une de ces écoles existe en Seine-Saint-Denis et il devrait y en avoir une également dans le Val-de-Marne. Il est évident qu'une seule ville ne peut porter ce genre de projet, cela ne peut se passer qu'au niveau départemental.

Les Maires, notamment en Seine-Saint-Denis, constatent qu'ils n'ont jamais eu autant de créations d'emplois mais qu'il y a paradoxalement plus de chômeurs jeunes, une inadéquation qui pose un problème important de société et d'emploi. Des réflexions se font donc sur cette école de la deuxième chance.

Mme Ghiati ajoute que, dans le cadre de son propre travail, elle est amenée à réfléchir sur ces écoles de la deuxième chance et est allée visiter celle de la Seine-Saint-Denis. Il a été possible de discuter longuement avec le directeur, qui fait d'ailleurs partie des fondateurs avec la Chambre de Commerce de Paris.

Il faut tout de même savoir que ces écoles sont très complexes, avec un équilibre difficile à obtenir, et les expériences montrent qu'il ne faut pas que chaque ville ait son école de la deuxième chance car cela tuerait le dispositif de ces écoles. Le coût en est très important, même si l'Etat a donné des conditions de pérennisation des financements actuels.

La question est posée de l'implication des entreprises dans ces écoles car un travail est effectué avec elles sur les sorties emplois. Aujourd'hui, il est assez compliqué de les faire entrer dans le circuit, il faut construire un véritable réseau, ce qui n'est pas simple. Par ailleurs, il faut que tout cela ait un certain dimensionnement : implanter une école de la deuxième chance uniquement au niveau d'une ville ou même de quelques villes n'aurait pas d'intérêt car leur fonctionnement nécessite justement un réseau plus large. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui la Région souhaite mettre en place plus d'écoles de la deuxième chance, financer et accompagner ces dispositifs-là et réfléchit plutôt sur une dimension départementale.

Mme Ghiati sait que le Val-de-Marne envisage éventuellement la mise en place d'une école. Mais selon le directeur de celle de Seine-Saint-Denis, il s'agit d'un travail très lourd, très difficile et qui demande plusieurs années. Si tel est le projet, il faut donc vraiment s'inspirer de l'expérience de ces personnes qui travaillent avec le public et le réseau d'entreprises.

Par ailleurs, il faut savoir que l'école de la Seine-Saint-Denis fonctionne grâce aussi au réseau CCIP. Or, la création de plusieurs écoles de la deuxième chance risquerait d'amoinrir les financements des écoles déjà existantes, sachant que le fruit de ce qui est pris sur la taxe ne bénéficiera plus par là même à une seule école mais à plusieurs.

Lors de cette visite, une discussion a été possible avec les jeunes. Le constat est un peu dur mais il faut savoir que la réussite de ces écoles tient au fait qu'elles s'adressent plutôt à des jeunes de plus de 18 ans qui « galèrent » depuis au moins deux ou trois années. Il est expliqué que lorsque l'école prend des jeunes qui sortent du système scolaire à moins de 18 ans, cela ne fonctionne pas. En fait, les jeunes le disent eux-mêmes, le fait d'avoir connu de nombreuses difficultés les amène à se poser des questions et leur procure une motivation supplémentaire. Il y a environ 70 à 75% de sorties positives. Il s'agit par ailleurs d'une école qui laisse la possibilité à des élèves de se tromper une ou deux fois d'orientation, ce qui explique la lourdeur et la complexité du système avec un important réseau.

Mme Gabriel, pour répondre à la première question de M. Paillon, s'étonne de sa réaction. Voilà un certain nombre d'années que l'intercommunalité a été mise en place et Mme Gabriel y voit trois avantages certains : la mutualisation des coûts, la cohérence et la synergie. Mme Gabriel ne voit donc pas en quoi le transfert aujourd'hui d'un certain nombre de services d'une municipalité à l'intercommunalité pose problème puisqu'elle a constaté que, s'agissant de la mutualisation, il est évident qu'il n'est pas possible de se permettre aujourd'hui que certaines villes aient leur propre piscine, leur propre établissement sportif, car cela a un coût considérable. Par ailleurs, la petite expérience que Mme Gabriel a dans les conservatoires lui montre qu'il est beaucoup plus rentable que chaque conservatoire se spécialise dans une branche plutôt que chacun travaille de son côté sur les différents départements.

Quant à la synergie, elle est fondamentale ; elle est fondée sur la bivalence et la subsidiarité, c'est-à-dire sur le fait que des gens travaillent localement sur un certain nombre de pôles peuvent très bien transmettre des éléments à l'échelle de l'intercommunalité, mais avec ce principe de subsidiarité, c'est-à-dire que ceux qui sont sur le terrain auront des choses à dire.

Mme Gabriel ne voit donc pas en quoi tout cela est contradictoire, sachant de plus toutes les obligations que les municipalités connaissent aujourd'hui au niveau budgétaire.

Mme le Maire tient à faire remarquer que l'agglomération Sud de Seine n'est pas une entité à part fonctionnant loin de Malakoff et des trois autres villes. Il y a tout d'abord, dans cette assemblée, des Conseillers municipaux qui sont également Conseillers communautaires. Des rapports sont présentés au Conseil Municipal et il est évident que chaque transfert est discuté. A l'inverse de M. Paillon, Mme le Maire trouve que les transferts ne se font pas si rapidement que cela. Il y a d'ailleurs, effectivement, une petite erreur dans l'énoncé. En matière de transferts il y a eu les conservatoires (équipements culturels), les trois piscines (Mme Gabriel doit à ce sujet parler des piscines de province car il est évident que chaque ville ici a sa piscine, sans quoi il y aurait des problèmes de compression) et le stade nautique – l'Agglomération recevant maintenant la partie subventionnée du stade nautique, puisque Châtillon et Malakoff sont en syndicat. Au niveau des transferts, tout ceci ne représente donc pas beaucoup. Sur la compétence protection incendie, Malakoff n'a pas de « compétences » à proprement parler en ce domaine, il s'agit simplement d'une charge financière. C'était le contingent obligatoire : charges financières-incendie qui furent transférées.

Mme le Maire signale tout de même une erreur de formulation dans la délibération sur l'accueil gérontologique en 2008. La Ville n'a rien transféré en accueil gérontologique mais a « étudié » - c'est ce terme qui manque – depuis 2008 l'accueil gérontologique, c'est-à-dire le CLIC, le Centre Local d'Information et de Coordination des politiques

gérontologiques. Des négociations fortes ont eu lieu avec le Conseil général qui a fixé des seuils de populations âgées de plus de 60 ou 65 ans pour pouvoir créer un bassin de CLIC. Mais il a été décidé de créer un CLIC l'année prochaine. Les services sociaux y ont beaucoup travaillé. Actuellement, le Conseil général finance les coordinations gérontologiques de chaque ville à hauteur de 26 000 €, mais un CLIC intercommunal permettrait d'obtenir des moyens supplémentaires dans les coordinations gérontologiques qui resteront là aussi territorialisées.

Les transferts des médiathèques et des théâtres ne sont pour l'instant qu'au stade de l'étude.

Quant aux conservatoires, ce n'est pas parce qu'ils ont été transférés que Mme Cordesse, Maire adjointe aux affaires culturelles, ne s'en occupe plus. Par ailleurs, des contacts ont lieu fréquemment avec le directeur, M. Altenburger – un très bon directeur –, entre autres sur les questions de personnel. Il est vrai que la « DRH », Mme Férat, est à l'Agglo, mais cela reste toujours le conservatoire de Malakoff avec 90% d'enfants, si ce n'est 95%, de Malakoff.

Commentaire [EAS1] : 57 :47
Orthographe nom propre à valider.

Ce qui inquiète Mme le Maire ne concerne pas les transferts à la Communauté d'Agglomération, laquelle reste malgré tout au service la population de Malakoff, mais plutôt la réforme des collectivités territoriales avec la Société du Grand Paris. C'est une société décidée par Nicolas Sarkozy alors que des négociations avaient cours avec Christian Blanc, y compris avec le Conseil général, avant les vacances. Il y a là des choses ahurissantes, notamment dans le projet de réforme territoriale. En 2013, les communes et municipalités devront toutes être intégrées aux structures intercommunales, ce qui est écrit noir sur blanc dans les pouvoirs des Préfets. Il y a encore ce projet de création d'un « métrophérique ». Alors que tous les élus de droite et de gauche souhaitaient un métro comportant des gares et des stations qui auraient permis la proximité et de rendre service à la population, seules 40 gares sont finalement prévues autour de Paris. Autour de ces gares a donc lieu une spéculation foncière pour financer le projet visant en même temps à dessaisir de tous leurs droits d'urbanisme les Maires des villes concernées. Ces derniers sont révoltés et Mme le Maire avoue être beaucoup plus inquiète de ce fait, qui jouera sur l'identité et le pouvoir des communes, que du transfert. A ce sujet elle tient à préciser que les quatre Maires de la communauté d'agglomération Sud de Seine ont établi un système qui exige l'accord des quatre Maires en cas de transfert d'une part et, d'autre part, pour que les identités et pouvoirs communaux soient respectés. Si cela n'existait pas, les personnels eux-mêmes le demanderaient car, même lorsqu'ils sont convaincus d'aller en Agglomération, ils sont également très attachés à la notion de territorialité et à leur ville. C'est une certitude.

M. Métais tenait à faire remarquer qu'à Sud de Seine, l'opposition était représentée à l'agglomération, ce qui n'est pas forcément le cas pour d'autres agglomérations.

M. Guilmart se déclare plutôt favorable à l'objet de la délibération, bien qu'il ait été réticent à la création de l'intercommunalité pour laquelle il avait émis quelques critiques à une époque. Le but de cette intercommunalité, décidée il y a déjà quelques années par la loi, imposait aux grosses collectivités de se regrouper, même s'il n'était pas nécessaire, selon M. Guilmart, de les y obliger. Ce regroupement aurait en effet dû être fait sur la base du volontariat, en particulier pour les communes de petites ou moyennes tailles. Ceci est l'histoire, mais il est vrai qu'il faut aujourd'hui payer les conséquences de ces choix.

Pour revenir sur le transfert de l'emploi et de la formation, M. Guilmart dit y être favorable car il pense que Malakoff a tout à y gagner. Il se souvient avoir rédigé un

article quelques années plus tôt demandant la création d'une maison de l'emploi à Malakoff. D'autres projets ont été réalisés, dont on peut critiquer certains aspects comme l'efficacité par exemple, mais ils ont au moins le mérite d'exister, ce qui est très bien car il faut effectivement un lien entre les demandeurs d'emploi et les entreprises. Et c'est justement là où il est permis de penser qu'une plus grande synergie existera entre les demandeurs d'emploi et les entreprises de l'Agglomération. A cet effet, un certain nombre de forums, de conférences ont été organisés, ce qui est à développer car c'est de cette manière que des emplois seront trouvés pour les demandeurs présents sur le territoire de Sud de Seine.

Concernant les compétences, certaines sont obligatoires et d'autres facultatives. L'avancée se fait à un rythme raisonnable, peu de transferts finalement se font, même si certains voient le jour, la compétence principale étant celle de l'habitat qui doit rentrer bientôt en application.

S'agissant des piscines, Mme Gabriel disait plus haut que ce n'était pas forcément la volonté de chaque commune d'avoir une piscine. Mais au niveau de l'Agglomération Sud de Seine, deux beaux projets – pour lesquels d'ailleurs un avis favorable a été émis – sont en cours, dont la construction d'une belle piscine à Clamart de 15 M€, ce qui paraît tout à fait à la hauteur des ambitions de cette ville compte tenu du nombre de ses habitants. Il en est de même pour Bagneux qui projette une rénovation complète de sa piscine dont la maquette présentée au Conseil communautaire l'a enthousiasmé.

Les villes peuvent donc décider de ce qu'elles souhaitent avoir sur leur territoire. L'intercommunalité doit engendrer des économies d'échelle, ce qui est son but, mais il ne faut pas transférer pour transférer. Il est très important que les collectivités restent maîtresses de leur destin et de leurs choix et il faut veiller à ce que cela se poursuive.

En ce qui concerne ce dossier en particulier, M. Guilmart pense que l'on peut tout à fait y être favorable.

M. Paillon souhaiterait apporter une précision afin que ses propos ne soient pas caricaturés. Il n'est pas contre la communauté d'agglomération, mais aimerait expliquer qu'il s'agit d'un mouvement silencieux dont les citoyens ne se rendent pas compte. Il y a là un transfert de responsabilité qui conduit à un transfert de pouvoir ; les décisions sont prises de plus en plus à la communauté d'agglomération. Pour preuve, lorsqu'il s'agit de traiter du développement économique, M. Paillon s'entend souvent répondre que c'est la communauté d'agglomération qui s'en occupe. Demain, il en sera sans doute de même pour la question de l'emploi.

Si au cours d'un sondage il était demandé à la population si celle-ci connaît Sud de Seine, le résultat montrerait sans doute que très peu de gens connaissent à la fois son nom et ses compétences. Il est donc un fait que les citoyens ne se rendent pas compte de ce qui est décidé au niveau communautaire. Le système est d'ailleurs peu lisible car les répartitions des compétences ne sont pas très bien comprises. Il en est ainsi pour la question du RSA : sur ce sujet il y a le Conseil général, le CCAS, la CAF, il y aura des espaces d'Insertion, il y a des missions locales : tout ceci est non seulement totalement illisible pour les usagers mais introduit de plus de la complexité. Ce qui compte, c'est le service aux usagers.

Par ailleurs, et il en avait été question lors du précédent Conseil municipal, M. Paillon aimerait savoir si, en termes budgétaire, tout ceci est à effectifs constant car il est une chose de transférer mais si le même nombre d'agents est gardé dans les collectivités, où est le « plus » ? Il est un fait que le personnel des collectivités n'est pas diminué

tandis que le personnel de la communauté d'agglomération est augmenté et cela génère forcément des dépenses.

S'il s'agissait d'une communauté d'agglomération pertinente – mais M. Paillon pense qu'il manque deux communes sur ce territoire pour qu'il soit homogène –, si elle était réellement efficace – où le transfert générerait réellement des économies – et si, enfin, elle était légitime et démocratique – ; M. Paillon pense qu'il serait intéressant de voter pour des délégués communautaires effectivement identifiés, afin que les citoyens s'identifient à leurs élus, y compris communautaires –, alors bien sûr M. Paillon serait pour une communauté d'agglomération, mais il y a encore du chemin à parcourir. Pour les citoyens, cela n'est pas encore très clair ou un peu illisible.

M. Allain fait part de trois éléments de jugement. Sur les éléments financiers tout d'abord, il donne un élément très concret, celui par exemple des ordures ménagères : en vitesse de croisière avec les quatre villes, avec le nouveau marché, la commune devrait gagner environ 160 000 € annuels.

M. Allain signale par ailleurs que le système peut être qualifié de confédéral et non de fédéral, c'est-à-dire que chaque ville a une sorte de droit de veto, chaque Maire peut dire qu'il n'est pas d'accord et cela bloque le processus. Cela veut dire que les villes gardent la maîtrise complète de leur destin, même si le fait de s'engager à quelque chose de commun avec l'Europe.

Troisième élément d'appréciation, sur les effectifs. A chaque transfert, il est veillé à ce que les effectifs ne s'accroissent pas ou s'accroissent le moins possible. Certains transferts sont faciles et n'impliquent pas des modifications de l'organigramme importantes, c'est le cas pour la piscine et le conservatoire, et cela serait sans doute également le cas pour les théâtres et les médiathèques. A l'inverse, le transfert de compétences liées au cœur de métier des communes (voirie, etc.) serait beaucoup plus compliqué à faire car cela impacte directement l'organisation de chaque Mairie ainsi que l'organisation de Sud de Seine.

Des mutualisations peuvent être également faites : par exemple une étude a commencé sur la mise en commun des marchés. Il y a deux niveaux : la préparation des marchés – le code des marchés publics étant changé maintenant tous les six mois environ, une expertise particulière doit être faite et chacun, Etat ou collectivité territoriale, sait ce que M. Allain veut dire en matière de difficulté à gérer avec succès les marchés publics –, mais il est difficile d'imaginer que chaque ville ait un spécialiste des marchés publics. En revanche, il est possible de l'envisager au niveau de l'Agglomération pour les quatre villes – et cela serait encore mieux effectivement avec les six. Cela représenterait notamment un intérêt en matière de développement durable. Développer dans les marchés des clauses de type environnemental comme cela est souhaité demande en effet une technicité nouvelle, qui n'est pas forcément acquise dans tous les services concernés. La gestion de la paye pourrait elle aussi être mise en commun de façon tout à fait utile et permettrait de gagner sur les effectifs, et donc sur les coûts.

Mme Ghiati, Conseillère d'agglomération, pense qu'il y a une vraie différence de sens donné au transfert entre ce que les services font eux-mêmes et ce que fait l'Etat.

Ainsi Mme Ghiati et son service ne voient pas la question d'optimisation des moyens et d'optimisation des ressources comme une réduction du service public rendu à la population, mais bien comme une amélioration de la qualité du service public et de la pertinence de la proximité et de l'échange. Mme Ghiati souhaitait dire ceci car dans le débat qui a lieu actuellement sur les collectivités territoriales, on leur fait croire que réduire le nombre de Conseillers généraux par exemple va les aider à avoir une

meilleure proximité, une meilleure efficacité. Mais quand on sait qu'il y aura 600 Conseillers territoriaux pour l'Île-de-France...

Mme Ghiati pense sincèrement qu'il est important pour les Malakoffiots de savoir dans quel sens ces transferts sont faits au niveau de l'Agglomération. Au niveau de l'exécutif municipal en tout cas, ces transferts ont lieu parce qu'ils donnent aussi plus de sens à la politique de développement économique de l'agglomération.

Selon elle, le travail sur les questions économiques n'a pas pour unique but l'implantation d'entreprises. L'enjeu est de savoir si l'aménagement du territoire et le développement économique de la région Île-de-France sont faits pour avoir des retombées demain pour les populations locales leur permettant notamment d'accéder à des emplois grâce la formation, ou bien si le but se résume à amener des entreprises qui n'auront aucune responsabilité sur leur territoire. Le sens de ces transferts est donc important, et notamment celui que l'Agglomération lui donne, qui souhaite ici s'appuyer sur de vrais projets.

Mme le Maire trouve ce débat intéressant et appelle à voter la délibération.

MISSION ECONOMIQUE :

- Rapport d'activité de l'année 2008 de la délégation de la gestion des marchés d'approvisionnement.

Rapporteur : Mme Picard

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité de l'année 2008 de la délégation de la gestion des marchés d'approvisionnement.

Pour rappel, la concession des marchés d'approvisionnement de la ville est déléguée à la Société « Marchés Publics Cordonnier » depuis le 23 mai 1979. Cette délégation de service public prendra fin au 31 mai 2010.

Pour le marché du Centre, dans un contexte économique difficile, ce marché a légèrement augmenté son offre commerciale, le nombre de commerçants abonnés en activité est passé de 69 en 2007 à 73 en 2008.

Mme Picard rappelle avoir conseillé à M. Paillon, lors d'un dernier Conseil Municipal, de consulter ce rapport qui lui prouverait le bon fonctionnement du marché. Par ailleurs, Mme Picard tient à souligner le travail effectué par les services, la société Cordonnier ainsi que les commerçants du marché eux-mêmes, responsables eux aussi de cette synergie. Un nouveau vendeur de fruits et légumes, directement conseillé par d'autres commerçants, va d'ailleurs être accueilli juste après que la décision de la commission des marchés. La situation, bien qu'elle ait demandé un bon investissement, est donc très satisfaisante.

Pour le marché du Clos Montholon, le rapport note la perte régulière de commerçants présents et pointe la difficulté à faire venir de nouveaux commerçants face à l'activité commerciale réduite de ce marché.

La redevance forfaitaire annuelle de la ville est passée à 94 353,40 € à compter du 1^{er} juillet 2009, une augmentation qui s'explique par l'apport de nouveaux commerçants.

Il convient de rappeler que le concessionnaire assure l'enlèvement des déchets ainsi que le nettoyage du marché.

Mme Cordesse note que l'augmentation annuelle de la redevance s'élève à un peu plus de 3 000 € et souhaiterait savoir sur quelle base est fondé le montant de la redevance.

Mme Picard répond que le concessionnaire propose un calcul qui va d'ailleurs être modifié dans le prochain appel d'offres, qui part du coût de la vie multiplié par le nombre de linéaires occupés par les commerçants, tenant également compte des coins s'ils en ont. Il s'agit d'un ratio et Mme Picard pourra fournir le détail de ce calcul à Mme Cordesse si elle le souhaite.

Mme le Maire souligne l'intérêt de ce rapport assez positif.

- Adoption de principe de la délégation de service public pour les marchés d'approvisionnement.

Rapporteur : Mme Picard

Mme Picard informe que ledit traité arrive à expiration le 31 mai 2010. La commission consultative des services publics, qui a été consultée, doit prendre acte de la décision du Conseil municipal de ce jour. Cette commission, dont plusieurs élus ici présents font partie, a conclu favorablement à la délégation des services publics.

A été remis en séance le rapport annexe à la délibération, qui donne plus en détail le fonctionnement que la municipalité souhaiterait avoir avec le nouveau concessionnaire. Un appel d'offres sera passé et la commission sera appelée à ouvrir les plis et à discuter du bon déroulement du choix du concessionnaire.

Au point 4 du document, figurent toutes les obligations du délégataire. Le prix de la redevance est laissé ouvert à négociation, en espérant que celui-ci soit le plus élevé possible. Mais puisque le marché de Malakoff marche bien il est permis d'espérer une proposition intéressante.

Il a été décidé de mettre dans cet appel d'offres une partie d'investissements. Etant donné qu'il est prévu de refaire la place où a lieu ce marché, il sera sans doute demandé au délégataire d'y investir entre 20 et 50 % du montant des travaux.

En fonction de ceci, la délégation durera entre 6 et 15 ans, selon les propositions du concessionnaire. La municipalité espère pouvoir choisir entre plusieurs scénarios.

La prise en charge par le délégataire du nettoyage de la place et de la gestion des déchets sera prolongée. La sélection des déchets, déjà très performante (Malakoff ayant été la première ville de toute l'Ile-de-France à faire du tri sélectif sur son marché, en particulier sur le compactage des cageots et cartons), sera optimisée.

A l'unanimité, le Conseil municipal

- approuve le principe de maintien de la délégation de service public pour l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement,
- approuve le rapport présentant les caractéristiques des prestations à assurer par le futur délégataire,
- autorise Madame le Maire à engager la procédure de consultation des entreprises.

Mme le Maire précise qu'il s'agit de continuer la délégation de service public et que les membres du Conseil Municipal seront tenus au courant des réponses aux propositions faites.

M. Guilmart demande s'il est possible d'avoir un avant-projet de la réfection de la place en séance du Conseil Municipal afin d'en débattre et de faire des propositions, ce qui serait en droite ligne de la démocratie locale.

Mme le Maire acquiesce.

M. Cormier ajoute que cela fait partie des habitudes de discuter et de débattre d'un projet en Conseil Municipal, avec la population et, depuis un an, avec les Conseils de quartier. M. Cormier pense que lors d'un des prochains Conseils Municipaux, une note sera rédigée afin de faire un point sur l'état d'avancement du projet concernant la place. Il faut savoir que dans les tous prochains jours, la Majorité municipale aura à se déterminer sur le bureau d'études retenu pour travailler. L'appel d'offres ayant été lancé juste avant les vacances, ce n'est donc qu'une question de jours.

Ce bureau d'études va présenter un projet, sur la base de principes, d'options qui ont déjà été discutés par la Majorité municipale. Il n'est pas question par exemple de retirer l'aspect de convivialité et de proximité de cette place où chaque jour des enfants viennent jouer en compagnie de leurs parents. Le bureau d'études travaillera donc sur la base d'un cahier des charges et, à partir de là, une très grande concertation va être engagée avec la population. Il a été envisagé de faire paraître dans le prochain Malakoff Infos (dans un mois et demi) un questionnaire adressé à l'ensemble de la population car il est considéré que la place de la Mairie, au-delà du symbole, concerne tous les habitants de la ville, en 1^{er} lieu bien évidemment ceux qui résident autour de cette place.

Sur la réinstallation, la réhabilitation mais aussi tout ce qui a trait au stationnement, à la circulation, à l'aménagement voirie autour de ce centre-ville, le projet, dès qu'il commencera à prendre corps, sera donc débattu avec la population au cours de plusieurs rencontres publiques et par les Conseils de quartier dans leur ensemble. Des échanges ont déjà eu lieu avec le Conseil de quartier du centre qui a souhaité être partie prenante, ce qui fait partie de la démarche de démocratie participative de la municipalité et représentera un plus dans la construction du projet. Quand celui-ci sera mis en cohérence dans ses grandes lignes, il sera comme à l'habitude présenté, débattu, discuté, enrichi avec tous les intéressés et tous les élus du Conseil municipal.

Si la délibération mentionne le fait de solliciter le concessionnaire pour participer sur le principe à la réfection de la place, c'est tout simplement parce que le concessionnaire lui-même est un très grand utilisateur de cette place. Il n'est donc pas anormal qu'il lui soit demandé de participer financièrement aux frais de réfection. Il devra être pris en compte l'esthétisme du revêtement mais aussi sa solidité car il est un fait que les pavés et les marches sont malmenés lors du déchargement des camions.

Au prochain Conseil municipal une note sera donc distribuée qui contiendra les informations disponibles dans la mesure où le bureau d'études sera déjà nommé.

URBANISME :

- Cession d'un bien immobilier sis 40 avenue Pierre Larousse.

Rapporteur : M. Cormier

La ville de Malakoff possède depuis 1983 un pavillon avec jardin attenant 40 avenue Pierre Larousse. Ce pavillon a été occupé par des services municipaux puis, jusqu'à ce jour, par l'association de prévention « Club relais ».

Pour des raisons budgétaires, la commune a décidé de se séparer de ce bien. L'association « club relais » a été réinstallée au 44 rue Ernest Renan.

Monsieur et Madame Barbu, les copropriétaires, se sont proposés pour acquérir le pavillon.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession de ce bien à M et Mme Barbu, pour un prix de 570 000 €, compatible à l'avis du service des domaines.

- Cession d'un bien immobilier sis 17 rue Legrand – lot n° 50.

Rapporteur : M. Cormier

La ville de Malakoff a acquis par le biais d'un acte d'échange avec l'OPAC de Paris en 1987 plusieurs lots de copropriété dans un immeuble situé 17 rue Legrand.

L'un de ces lots, le numéro 50, est une réserve à rez-de-chaussée d'environ 18m².

Elle est louée à l'un des copropriétaires qui l'a intégrée à son appartement (cuisine).

La commune ayant décidé de vendre les lots dont elle dispose dans l'immeuble, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession de ce bien immobilier au copropriétaire occupant pour un prix conforme à l'avis des domaines de 11 000 €.

- Acquisition d'un bien immobilier 54 avenue Brossolette – bât A lot n° 5.

Rapporteur : M. Cormier

La commune a décidé d'acquérir les immeubles de la copropriété du 54 avenue Pierre Brossolette.

Cet immeuble a d'ailleurs été déclaré irrémédiablement insalubre et interdit à l'habitat par arrêté préfectoral le 27 février dernier. Le préfet a ordonné sa démolition dans un délai de 1 an.

L'immeuble comporte 9 logements et 2 locaux commerciaux. A ce jour, la Ville est propriétaire des lots correspondant à 7 logements et un local commercial. Il reste donc à acquérir 2 logements et un local commercial.

Par ailleurs, les négociations sont très avancées avec un propriétaire occupant l'un des logements au 3^e étage et avec celui qui possède le 2^e local commercial.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'acquisition du bien immobilier 54 avenue Pierre Brossolette – bâtiment A lot n° 5, pour un prix de 8 400 €.

VOIRIE - ENVIRONNEMENT :

- Patrimoine arboré : signature des marchés d'entretien.

Rapporteur : M. Métais

M. Métais rappelle l'existence de nombreux arbres sur le territoire de Malakoff ainsi que sur les centres extérieurs comme les centres de vacances (par exemple La Tremblade avec 26 hectares). Ces arbres ont besoin d'entretien, d'élagages, d'abattages lorsqu'ils sont malades, etc.

Une procédure d'appel d'offres a donc été lancée pour l'attribution du marché de service d'entretien du patrimoine arboré.

Il s'agit d'un marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum divisé en deux lots :

- 1) Patrimoine arboré de la Ville de Malakoff
- 2) Patrimoine arboré des centres de vacances

La durée est de 4 ans. Le montant total de la dépense est estimé à 800 000 € HT.

A l'issue de la procédure, la Commission d'appel d'offres, réunie le 14 septembre, a validé les candidatures des entreprises et a procédé au choix de l'entreprise attributaire, pour chaque lot, en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation. L'entreprise retenue pour les deux lots est la société SMDA.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer un marché à bons de commande sans minimum ni maximum pour le service d'entretien du patrimoine arboré de la Ville de Malakoff ainsi que pour le patrimoine arboré des centres de vacances avec l'entreprise SMDA pour une durée de 4 ans.

M. Métais souhaiterait remercier à cette occasion Messieurs Boehm et Carafa, Directeur et Directeur adjoint des services techniques, et toutes les équipes des Espaces verts qui, cette année encore, se sont surpassées pour faire des ronds-points et des espaces verts absolument splendides et qui ont eu également l'idée de mettre des fleurs « à papillons ». Il fut ainsi très agréable de redécouvrir la présence de papillons sur Malakoff.

Mme le Maire souligne que la ville de Malakoff est engagée dans le respect et le développement de la biodiversité. Les félicitations de l'ensemble du Conseil Municipal seront transmises aux jardiniers et jardinières.

- Rue Ernest Renan : signature d'un avenant n°1 au marché de consolidation souterraine.

Rapporteur : M. Avril

Le quartier de la rue Ernest Renan fait actuellement l'objet d'une expertise judiciaire pour déterminer les causes des désordres constatés dans la stabilité des sols. Les travaux supplémentaires en résultant se chiffrent à 11 125 € HT soit 2,71 % du marché total.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n°1 au marché de consolidation souterraine conclu avec l'entreprise Botte Fondation pour 11 125 € HT. Ce marché a pour but de réaliser des travaux d'injection de béton dans les anciennes carrières de la rue Ernest Renan. Le montant du marché est porté à 421 285 € HT.

Mme Cordesse demande si le béton liquide qui a été injecté dans la rue Ernest Renan pendant quatre mois résultait d'une demande de l'expert judiciaire.

M. Avril répond qu'après la reconnaissance des fuites, l'expert a demandé que des trous supplémentaires soient forés dans d'autres secteurs de la rue. Le problème est que ces trous-là se trouvaient sur des remblais plus durs à creuser, ce qui a provoqué le retard des opérations.

Mme Cordesse rappelle qu'il y a eu au printemps, juste avant la remise en circulation, des reconnaissances qui ont été faites avec des sonorimètres un peu compliqués pour sonder ce qu'il y avait dans les sous-sols de la rue. Ceci a-t-il été demandé par l'expert judiciaire ou cela faisait-il partie de la fin des travaux ?

M. Avril répond qu'il s'agissait plutôt d'un élément de réception des travaux de façon à en vérifier le niveau des cavités qui devait être normalement optimal.

Mme le Maire reconnaît que ces travaux ont causé du souci à la commune mais aussi aux riverains, notamment aux propriétaires de deux ou trois pavillons qui étaient fort inquiets, ainsi que le garagiste situé en face.

INFORMATION :

- Déclaration d'intention d'aliéner.

Madame le Maire informe les conseillers des transactions immobilières pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

M. Guilmart fait remarquer que certains doublons apparaissent dans le document remis, notamment en page 2 où figure la même DIA sous un numéro différent (n° 165 et 166) concernant des lots n°10 et n°7. En page 5, il manque les adresses sur un certain nombre de rues. Cette précision n'est peut-être pas obligatoire, mais il serait bien qu'elle soit indiquée pour vérifier le cas échéant. Il n'y a pas de numéro par exemple pour un lot situé au 227, rue Gabriel Péri, de même rue des Garmants, rue Galliéni, rue Pierre Larousse et rue Guy Môquet.

M. Guilmart a également noté un bien immobilier qui a été cédé au prix de 852 €/m² (ce qui est par ailleurs relativement bon marché). Il s'agit du n°153 page 1, un appartement de 115 m² sis au 35 bis rue Guy Môquet.

Il serait bien qu'un certain nombre d'informations soient données de manière complète. A plusieurs reprises, M. Guilmart avait déjà fait remarquer qu'il manquait un certain nombre d'informations et là, en l'occurrence, il souhaiterait connaître la réalité sur cette question du 852 €/m² car cela paraît absolument anormal.

Mme le Maire répond que le service de l'urbanisme rectifiera sans problème et indiquera le numéro des rues, mais précise que lorsque le prix est très bas, cela révèle souvent des histoires entre familles ou bien des donations entre parents.

VOEUX - COMMUNICATIONS - QUESTIONS DIVERSES :

Mme le Maire souhaite présenter aux membres du Conseil Municipal **M. Jean-Raymond Marquez**, présent dans la salle, le nouveau Directeur général adjoint qui remplace Mme Colpin sur le secteur de l'Enfance, la Jeunesse, l'Enseignement, la Prévention et les Sports. M. Marquez était auparavant DGA dans la ville de Sedan. Mme le Maire se déclare très heureuse de lui souhaiter la bienvenue et de le présenter car il lui semble très important que les Conseillers Municipaux connaissent les cadres principaux de la ville.

Mme le Maire souhaite également informer le Conseil sur Icade.

Pour rappel, Icade avait souhaité vendre l'intégralité de son patrimoine à la découpe, ville par ville, ce qui avait amené des protestations de la part de tous les Maires car le prix demandé en était beaucoup trop important.

Un travail de partenariat a été mené entre les Maires des différentes communes sous la forme d'un consortium qui regroupait environ 25 bailleurs sociaux dont souvent des Offices Publics de l'Habitat, des Offices Publics Départementaux, des SEM et des sociétés HLM. Ces établissements ont fait part de leur volonté de se réunir pour discuter des prix avec Icade. Derrière cette vente (prévue à environ à 2,5 milliards d'euros), se dessinait l'orientation de réaliser une opération de spéculation sur le logement social.

Différentes interventions ont eu lieu auprès des ministres concernés, dans les Conseils généraux, les Offices et les Villes sont intervenues. A Malakoff, où il y a 313 logements Icade rues Baudelaire, François Fabié, Paul Verlaine, Arthur Rimbaud et Paul Valéry, l'Office s'est donc porté acquéreur de ces 313 logements et s'est mis dans le

consortium, ce qui est intéressant pour suivre le déroulement des opérations et pour pouvoir étudier la meilleure des solutions pour les locataires eux-mêmes.

L'Office Public de l'Habitat, ainsi que d'autres offices, a mis un certain nombre de conditions à ce rachat :

- redonner à ce patrimoine son caractère social, c'est-à-dire qu'il soit reconventionné, en évitant qu'il soit revendu à un autre bailleur qui poursuivrait les mêmes objectifs qu'Icade. Ces logements, reconventionnés, seraient donc intégralement des logements sociaux, ce qui permettrait aux locataires de bénéficier des APL.

- maîtriser les loyers et les charges.

- réaliser les travaux d'amélioration nécessaires dans la prochaine période. En ce qui concerne notamment la rue Baudelaire, il y avait un certain nombre de projets de changement de fenêtres, de peinture, etc. Des permis de construire et des déclarations de travaux avaient été déposés au service urbanisme et il s'agit de savoir ce qu'ils vont devenir, comment cela va être pris en compte dans cette vente, etc.

- permettre la reprise des personnels de terrain dans de bonnes conditions. Il faut savoir en effet qu'Icade « vendait » avec les logements (cela a été dit ainsi) les personnels (gardiens, etc.) et réaménageait les contrats de ses propres cadres.

Lors du consortium, une offre globale initiale a été proposée à environ 1,5 milliard d'euros. Il ne s'agit pas simplement d'une décote de 1 milliard sur 2,5 milliards, car un certain nombre de villes se sont désengagées du consortium pour des raisons qui leur sont propres (notamment Epinay, Tremblay, et Bagneux – mais seulement dans un premier temps pour cette ville).

Dès lors se sont ouvertes des négociations qui permettent aux bailleurs de formuler une Offre Globale Définitive (OGD), laquelle sera présentée à Icade lors d'un CA d'Icade qui aura lieu à la mi-octobre.

Le patrimoine de Malakoff est donc composé de 313 logements et de quelques locaux commerciaux. S'agissant de ces derniers, Icade certifie que six de ces commerces marchent bien alors qu'en réalité il n'y a plus que l'épicerie et le marchand de journaux qui fonctionnent.

Pour préparer le travail, l'Office s'est entouré d'un bureau d'études techniques, d'un avocat et, bien entendu, d'un notaire. L'Office a effectué des visites du patrimoine pour constater son état. Bien qu'il y ait du travail, le patrimoine de Malakoff se révèle en moins mauvais état qu'ailleurs (hormis peut-être rue Paul Verlaine et rue Arthur Rimbaud). Certaines villes se demandent donc comment elles vont pouvoir faire car il faut acheter – ou garantir pour son Office – et ensuite il faut réhabiliter.

Le prix de cession du bien sera évalué au m². Malakoff a présenté une offre initiale de 1 250 €/m². Après de nombreuses négociations cette offre a été revue à la baisse pour tenir compte des éléments qui ont été portés à la connaissance de la commune, et notamment des visites sur le site. L'offre a donc été arrêtée à 1 135 €/m², c'est-à-dire à environ 20 M€ au total.

De gros travaux d'entretien doivent être réalisés par Icade, en témoignent les deux déclarations de travaux déposés au service de l'urbanisme qui portent sur les isolations de pignons et sur les changements des murs extérieurs (surtout pour les rues Verlaine, Rimbaud et Baudelaire).

La promesse de vente que l'Office va faire sera assortie de nombreuses conditions suspensives, comme d'ailleurs pour les autres offices :

- L'obtention des prêts nécessaires à l'acquisition auprès de la Caisse des Dépôts, parce que l'Office souhaite pouvoir mixer les PLAI (pour les logements en-dessous des

plafonds HLM), les PLUS (HLM classiques) et les PLS (30% au-dessus des plafonds HLM). Il y avait déjà eu le déconventionnement il y a quelques années puis une forte augmentation des loyers (surtout rue Paul Valéry). Un certain nombre de logements devront donc être transformés en PLS mais il faut voir comment tout cela sera traité au niveau des loyers.

- La fourniture de l'ensemble des documents.

- La purge des droits de préemption urbains. Il faut savoir que sur le site il y a des droits à construire supplémentaires. Une négociation avait été faite jadis avec l'EHPAD. C'est sur des droits à construire que la maison de retraite avait été construite, alors que des projets voulaient monter beaucoup d'immeubles.

- L'avis conforme de l'administration des Domaines.

- L'obtention de la garantie de la ville de Malakoff.

Cette acquisition se fera bien entendu uniquement par le biais d'un recours à l'emprunt et la possibilité de passer une convention avec les partenaires du 1% patronal.

L'Etat, dans sa grande générosité, a indiqué que, compte tenu du caractère exceptionnel de cette vente, aucune subvention n'est mobilisable. Mais la commune espère qu'un décret particulier sortira pour les prêts nécessaires auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'Office de Malakoff reprendra les personnels d'Icade, personnels de terrain, de gardiennage sur le site. Va se poser le problème du réemploi de 200 salariés du siège qui ont la possibilité de répondre à des offres d'emploi proposées par les bailleurs-acquéreurs du patrimoine au prorata de leur acquisition. Cela fait 2 emplois pour l'Office (qui reprendra deux gardiens sur le site et créera deux emplois sur l'Office).

L'Office va délibérer sur cette question le 1^{er} octobre. Il est demandé au Conseil Municipal de soutenir cette démarche, c'est-à-dire l'achat par l'Office, les conditions suspensives, et de poursuivre l'acquisition si toutes les conditions sont levées.

Si la vente se réalise, le Conseil Municipal sera bien évidemment appelé comme en pareil cas à garantir les prêts souscrits dans les conditions suspensives, c'est-à-dire les prêts auprès de la CDC. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver – les conditions précises seront examinées par la suite – notamment la question de la garantie des prêts et de donner son accord à l'Office pour acheter.

Mme le Maire souligne le fait que l'Office a bien négocié ses prix. Dans les documents devant passer le lendemain au CA de l'Office Public Départemental, les prix proposés sont en effet plus élevés (par exemple, le Bas-Coudray a 695 logements à Sceaux pour 2 150 €/m²).

Mme le Maire conclue en disant qu'il s'agit là d'un dossier très important pour la ville et pour les locataires.

M. Delahaye souhaiterait préciser que les députés communistes et socialistes ont déposé à l'Assemblée nationale une proposition de résolution en attendant de créer une commission d'enquête sur la société Icade et sur les conditions dans lesquelles la cession de cette société et de son parc locatif ont lieu. Cette proposition de résolution a été renvoyée au début de la cession extraordinaire qui se tiendra bientôt à la commission des Affaires économiques présidée par M. Ollier, Député des Hauts-de-Seine. M. Ollier a rejoint aujourd'hui, la majorité parlementaire du gouvernement, donc l'UMP. Il serait donc bon de faire la lumière non seulement sur les conditions de cession, sur la société Icade, mais aussi sur l'envers du décor, sur la suite, sur les garanties qui pourraient être données aux collectivités. M. Delahaye pense donc qu'il serait bien que le président du groupe UMP de Malakoff puisse alerter M. Ollier sur la nécessité – car ce

n'est pas seulement un coup politique, il y a derrière cela des gens, des habitants, des employés – de faire la lumière sur les conditions de cette cession, de savoir où ira cet argent et ce que deviendront les habitants, les employés et le parc locatif.

M. Cormier soutient tout à fait ce qui vient d'être dit mais pense qu'il ne faut pas se faire trop d'illusions.

M. Cormier signale qu'un courrier scandaleux – et M. Cormier pèse ses mots – a été reçu dans la droite ligne du positionnement du gouvernement par rapport à la vente de ces 32 000 logements. Le Secrétaire particulier de l'Élysée – à vérifier, mais M. Cormier fera une photocopie du courrier – dit, en parlant au nom du Président de la République, qu'il s'agit d'une affaire privée. L'auteur du courrier ajoute d'après M. Cormier « vous devriez savoir que les finances de l'Etat sont en grande difficulté » et conclue que « le peu d'argent que l'on a à mettre dans le logement social est pour la construction. Dans ce cas précis, les logements sont déjà construits, on ne se sent pas concernés par cette opération et on ne mettra donc pas un euro de subvention dans cette opération-là ».

M. Cormier est pour soutenir ce qui est demandé ici, mais il faut connaître cette position du gouvernement et savoir que, comme pour toute position, il y a des questions de rapports de force, etc.

M. Cormier avait participé à deux délégations et avait été reçu à l'époque par Mme Boutin, qui avait dit la même chose, puis par le ministre des Finances qui avait fait répondu qu'il n'y avait pas d'argent dans les caisses.

Il s'agit de 32 000 logements sociaux qui doivent réintégrer le parc social, mais pour l'instant il n'y a plus grand-chose de social. Des loyers sont à plus de 13 € le m². Pour donner une petite idée, les loyers de plafond PLS sont à 9,52 €/m².

L'objectif d'Icade était de faire vite et d'établir un loyer intermédiaire entre celui d'un logement social et celui d'un logement privé. Pour un certain nombre de logements, quand les locataires sont partis, le montant des loyers pour les nouveaux entrants a été multiplié par 2 ou par 3 !

L'objectif de l'Office, si les conditions financières sont réunies, est donc de négocier afin d'acheter dans des conditions « correctes » ces 313 logements pour pouvoir reconventionner, mais aussi assurer les travaux. L'autorisation de visiter les logements n'a été donnée que quinze jours ou trois semaines auparavant, jusque là c'était interdit (chacun peut noter la « transparence » de la part d'Icade...). Heureusement, quelques visites chez des locataires de connaissance avaient pu être faites auparavant. Il en ressort que, bien que les logements Icade sur Malakoff fassent partie des mieux entretenus, leur état n'en est pas moins médiocre : les fenêtres sont encore en bois, il n'y a pas de double-vitrage mais du survitrage.

De gros travaux sont à effectuer sur le bâti et sur tous les espaces verts, ce qui a permis de faire baisser le prix au mètre carré. M. Cormier et M. Cibot ont appris lors d'une réunion l'après-midi même que dans une ville voisine également concernée, le mètre carré était à 1 800 €. En comparant à qualité de logement égale aux 1 135 €/m² de l'offre de Malakoff, cela fait tout de même une nette différence.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'apporter un soutien afin de conforter la parole du directeur général de l'OPH, M. Hurpeau, qui participe aux négociations dans le cadre du consortium, pour signer la promesse de vente.

Mme le Maire informe que M. Ollier va être saisi tout de suite car il était également très furieux de cette opération d'Icade. A Rueil il y a 114 logements, les Bons Raisins, que Icade veut vendre à 1 500 €/m², **388** ---- (sans doute des cités) à 1 700 €/m² et 350 à Château-Masséna à 1 700 €/m².

Commentaire [EAS2] : 121 :4
6
Nom incompris.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord de principe à un tel scénario.

- Voeu contre le processus de privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal.

Mme le Maire rappelle qu'un grand nombre d'associations très diverses, des syndicats, des partis politiques de gauche ont formé un comité national il y a un an contre la privatisation de La Poste au moment où le projet de loi devait aboutir à l'Assemblée. A cette époque, 70% des usagers rejetaient ce projet de loi et il y avait eu un recul du gouvernement sur la présentation de ce projet.

Un projet de loi va être à nouveau présenté la semaine prochaine. La Poste étant considérée comme un véritable service public très important pour la proximité, garant de l'égalité des territoires, notamment en province, et proposant un service de qualité, une réunion du collectif a eu lieu au niveau local qui a rassemblé beaucoup de monde.

Mme le Maire relate que des postiers, dont ceux de Malakoff, ont raconté qu'ils se faisaient admonester par les usagers alors qu'ils ne sont pour rien dans cette décision. Il faut savoir par ailleurs qu'il y a de moins en moins de monde derrière les guichets et de plus en plus de jeunes embauchés sans formation en CDI pour s'occuper du courrier, ce qui donne souvent lieu à des réclamations, comme il est rapporté dans les Conseils de quartier et comme Mme le Maire le constate elle-même.

En France, 6 000 bureaux de poste ont déjà été « transformés » sur les 17 000 existants et il semble donc tout à fait important que le peuple français, que chaque citoyen et chaque citoyenne aient la possibilité de pouvoir s'exprimer et de demander un référendum sur une question aussi essentielle.

La Municipalité compte soutenir le Comité National « Contre la privatisation de La Poste pour un débat public et un référendum sur le service public postal ». Il a donc été décidé d'organiser du 30 septembre au 3 octobre un vote public dans différents lieux publics et points de rencontre et le Conseil Municipal appelle les salariés et les citoyens de Malakoff à agir contre la privatisation et à la tenue d'un référendum sur le service public postal.

Il est dit qu'il s'agit d'une privatisation et non d'une ouverture de capital, mais au vu de ce qu'il s'est passé à France Télécom (où l'Etat devait garder 100% mais n'en a plus que 26%, de même pour GDF) avec des conséquences graves dans différents domaines, il semble tout à fait important que les habitants de Malakoff puissent avoir leur mot à dire sur cette question.

La semaine prochaine une série de rencontres et d'initiatives auront lieu ainsi que dans de très nombreuses villes pour demander ce débat sur La Poste et un référendum sur ce service public postal.

M. Guilmart entend bien les explications mais son groupe ne prendra pas part au vote étant donné que, de nouveau, ce vœu est soumis le jour du Conseil Municipal alors qu'il n'a pas été mis dans le dossier en amont, ce qui avait déjà été reproché à plusieurs reprises. M. Guilmart ne voit pas le caractère d'urgence qui justifie ce fait.

Mme le Maire dit que le problème est que le projet de loi va être déposé largement avant le prochain Conseil Municipal.

M. Guilmart répond qu'il était donc possible de le rédiger et de le mettre dans le dossier du Conseil Municipal. Mais sur le principe, M. Guilmart n'est pas tout à fait favorable à la rédaction telle qu'elle est faite.

Mme Picard précise que le vœu était déjà en commission et qu'il serait bienvenu que M. Guilmart y vienne.

M. Guilmart tient à faire remarquer que l'emploi du temps de chacun ne permet pas toujours d'être présent aux séances des commissions. Si celles-ci avaient lieu un peu plus tard, un plus grand nombre de personnes pourrait par conséquent y assister.

Par 31 voix pour, dont 2 mandats, le vœu, ci-dessous, est adopté. L'opposition municipale ne prend pas part au vote.

« Le conseil municipal de Malakoff, réuni en séance le 25 novembre 2008, affirmait son attachement à un service public de La Poste moderne, efficace et garant de l'égalité territoriale et des citoyens et demandait l'arrêt du processus de privatisation de La Poste. Le projet de loi, rejeté une première fois par 70% des usagers et toutes les organisations syndicales sera présenté au Parlement, à l'automne, sans demander leur avis aux citoyens.

► Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

► Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1er janvier 2011.

► Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.

► Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.

► Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

► Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.

► Considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal.

Le Conseil Municipal de Malakoff :

► Se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009.

► Soutient, en étant partie prenante, le Comité National « Contre la privatisation de La Poste pour un débat public et un référendum sur le service public postal ».

► Décide d'organiser, avec le Comité Local, la Consultation citoyenne du 28 septembre au 3 octobre 2009 dans divers lieux publics et points de rencontre.

► Appelle les salariés et les citoyens de Malakoff à agir contre la privatisation de La Poste en participant à la Consultation Nationale.

► Demande la tenue d'un référendum sur le service public postal.

Mme le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et leur souhaite une excellente soirée.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122 - 22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

- 2009-44 : Mise en location d'emplacements de stationnement 53 rue Gambetta.
2009-48 : Marché à procédure adaptée n°09-27 pour les travaux de construction d'un bâtiment à usage de réserve au stade Marcel Cerdan.
2009-49 : Marché à procédure adaptée n°09-28 pour les travaux de rénovation au centre de vacances de Megève.
2009-50 : Modification du tarif des participations aux activités des centres de loisirs maternels et élémentaires.
2009-51 : Modification du tarif des participations aux activités des centres de loisirs maternels et élémentaires pour le personnel communal.
2009-52 : Mise en location d'un pavillon 22 avenue du Maréchal Leclerc à Malakoff.
2009-53 : Marché à procédure adaptée n°09-31 pour les travaux de câblage informatique (fibre optique)
2009-54 : Modification des tarifs des participations familiales du centre social Jacques Prévert et du centre socioculturel Pierre Valette
2009-57 : Marché à procédure adaptée n° 09-29 pour la réalisation et la livraison des compositions florales pour les commémorations et les réceptions
2009-58 : Marché à procédure adaptée n° 09-30 pour la réalisation de relevés topographiques
2009-59 : Signature d'une convention d'occupation d'un logement de fonction sis 19, rue Ernest Renan – Groupe Scolaire FERNAND LEGER
2009-60 : Modification du tarif annuel des participations aux activités et des tarifs d'utilisation des locaux de la Maison des Jeunes et de Quartier
2009-61 : Marché à procédure adaptée n° 09-32 relatif à la fourniture d'horodateurs pour la ville de Malakoff.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20
La secrétaire de séance,
Mme Michelle Bétous**